



2026-068

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de L'an deux mil vingt-six le 8 juin à 18h45
membres : Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
En exercice : 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Présents : 13 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Votants : 19 Date de la convocation : 01/06/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Sophie PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE, Nicolas REYMOND, Stéphane MAURIN, Violaine MIRMAND.
Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Rachel MORELL qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Alexis LHOSTE qui a donné procuration à Nicolas REYMOND

Secrétaire de séance : Maribel VALETTE

OBJET : Attribution de subvention aux associations sportives employant des éducateurs sportifs – Année 2026/2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le rôle éducatif, social et sportif assuré par les associations sportives de la commune ;

Considérant les charges supportées par ces associations pour l'emploi d'éducateurs sportifs qualifiés ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir le développement de la pratique sportive et l'encadrement des jeunes sur son territoire ;

Considérant la volonté de renforcer les liens entre les associations sportives locales et les actions éducatives conduites auprès des enfants de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune attribue chaque année une aide financière aux associations sportives employant des éducateurs sportifs.

Il précise que les associations concernées ont été invitées à transmettre une demande accompagnée des éléments justificatifs relatifs aux emplois concernés.

Après examen des dossiers transmis, il est proposé de reconduire les participations communales selon les modalités suivantes :

- **792 € au Judo Club Blavozy**, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure ;

- **2 736 € à l'Union Sportive de Blavozy (USB)**, correspondant à 76 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- **1 080 € au Saint-Germain Blavozy Handball**, correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- **960 € à l'Entente Blavozy Saint-Germain Football**, correspondant à 40 heures par mois au taux de 2 € par heure.

Le montant total des subventions attribuées s'élève à 5 568 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

✓ **DÉCIDE** d'attribuer les subventions susvisées aux associations sportives employant des éducateurs sportifs au titre de l'année 2026/2027 ;

✓ **PRÉCISE** que les associations bénéficiant de ce soutien financier pourront être sollicitées ponctuellement par la commune afin de participer à des actions de découverte et d'initiation sportive organisées à destination des enfants dans le cadre des activités périscolaires, selon des modalités définies en concertation avec les associations concernées.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 08/06/2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Maribel VALETTE